

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté d'agglomération - CAP Atlantique



Elaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de LA TURBALLE

M. le Président de CAP Atlantique par arrêté n°22/054 en date du 28/06/2022,

A ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour l'élaboration du plan de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de la Turballe.

A cet effet Monsieur Jacques CADRO retraité de la gendarmerie a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 07 avril 2022.

L'enquête publique se déroulera en mairie de la Turballe, 10 rue de la fontaine 44420 la Turballe, du 29 août 2022 9h00 au 30 septembre 2022 17h00 inclus.

Les horaires d'ouvertures de la mairie de la Turballe sont :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le samedi de 9h00 à 12h00

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant la durée de l'enquête en mairie de la Turballe et également sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : www.cap-atlantique.fr.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête déposés en mairie de la Turballe ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (Mairie de la Turballe- adresse ci-dessus) avec la mention « zonage d'assainissement des eaux usées ». Elles pourront être également adressées à l'adresse dédiée suivante :
« enquetepublique.eauxusees@cap-atlantique.fr »

Seuls les observations et courriers parvenus durant la durée légale de l'enquête seront pris en compte par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de la Turballe :

- le **lundi 29 août 2022 de 9h00 à 12h00,**
- le **mercredi 7 septembre 2022 de 14h00 à 17h00,**
- le **samedi 17 septembre 2022 de 9h00 à 12h00,**
- le **vendredi 30 septembre 2022 de 14h00 à 17h00,**

Son rapport et ses conclusions seront transmis au Président de CAP Atlantique dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai de l'enquête et tenus à la disposition du public à CAP Atlantique pendant un délai d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible de découler de cette enquête fera l'objet d'un arrêté du président de CAP Atlantique qui approuvera ou non le zonage d'assainissement des eaux usées de La Turballe.

Toutes informations peuvent être demandées auprès de la Direction Eau – Assainissement – Bâtiments - Infrastructures - 2 rue Alphonse Daudet 44350 GUERANDE – services.techniques@cap-atlantique.fr – Tél. : 02 28 54 17 20



Assérac
Batz-sur-Mer
Camoël
Férel
Guérande
Herbignac
La Baule-Escoublac
La Turballe
Le Croisic
Le Pouliguen
Mesquer
Pénestin
Piriac-sur-Mer
Saint-Lyphard
Saint-Molf

Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3, avenue des Noëles • BP 64 • 44 503 LA BAULE CEDEX - Tél. : 02 51 75 06 80

www.cap-atlantique.fr